



AVIS AUX MEMBRES

No. 2017 – 098

Le 23 juin 2017

RAJUSTEMENT DE CONTRAT FINAL

**Spartan Energy Corp. (SPE)
Regroupement d'actions (Suivi)**

L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (« LA CDCC ») ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA « BOURSE »). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. LA CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE. LES MEMBRES DE LA CDCC ET LES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE LA BOURSE DOIVENT S'ASSURER D'AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE LA DOCUMENTATION PUBLIÉE PAR LES ÉMETTEURS CONCERNÉS PAR CETTE TRANSACTION.

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que suivant les informations de la circulaire No. 096-17 et de l'avis aux membres No. 096-17 publiés le 22 juin 2017, le prix de clôture de Spartan Energy Corp., en date du 22 juin 2017, est fixé à 5.82 \$CA par action. Par conséquent, le nouveau livrable par contrat **SPE1** est le suivant :

- **NOUVEAU LIVRABLE PAR CONTRAT:** **33 actions de Spartan Energy Corp. et une considération en espèces de 1,94 \$CA équivalente à un tiers de SPE après le regroupement.**

Tout autre détail du rajustement compris dans la circulaire no 096-17 et dans l'avis aux membres no 096-17 demeure inchangé.

La portion en espèces du livrable demeurera fixe de façon permanente en tant que livrable de l'option et ne variera pas.

VEUILLEZ VOUS ASSURER QUE TOUS LES CLIENTS QUI SONT EN POSITION ACHETEUR OU EN POSITION VENDEUR DANS CETTE CLASSE D'OPTIONS SOIENT INFORMÉS DU PRÉSENT AVIS.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le département des opérations de marché au 514 871-7877. Les membres de la CDCC peuvent communiquer avec la division des opérations intégrées de la CDCC.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation